

ÉTAPE 1 : AUTHENTIFICATION (A COMPTER DU 2 NOVEMBRE)

A compter du **2 novembre 2022** réception d'un courriel d'authentification personnalisé sur votre adresse professionnelle

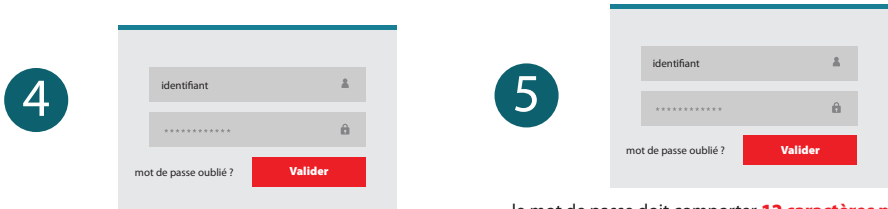
Se connecter à l'ENSAP avec les identifiants et mot de passe habituels pour récupérer sa carte d'électeur

Se connecter à l'espace électeur du système de vote électronique en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le courriel **OU** la carte d'électeur



Saisir l'identifiant figurant sur la carte d'électeur et le **mot de passe temporaire reçu par courriel**. Saisir le code de sécurité visible à l'écran

DÉFINIR UN NOUVEAU MOT DE PASSE



Le mot de passe doit comporter **12 caractères minimum** dont 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre

L'électeur clique sur la vignette **Je Vote** une fois connecté à son espace personnel.

Un code de validation vous est envoyé **AU CHOIX** sur :
l'adresse de courriel professionnelle **OU** sur un téléphone portable

La saisie de ce code de validation est **INDISPENSABLE** pour accéder aux différents scrutins et **VOTER**. Il est valable pour la durée de la session et n'a pas à être resaisi pour valider les votes.



ÉTAPE 2 : LE VOTE ÉLECTRONIQUE (À PARTIR DU 1^{er} DÉCEMBRE)

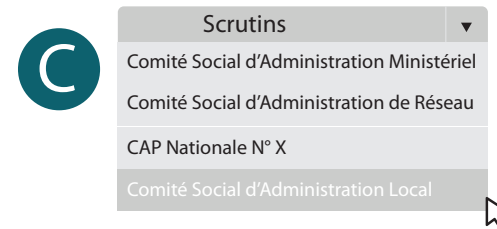
A partir du **1^{er} décembre 2022** Se connecter à l'espace électeur du système de vote électronique

S'identifier par saisie de l'identifiant figurant sur la carte d'électeur et du mot de passe choisi lors de la création du compte électeur



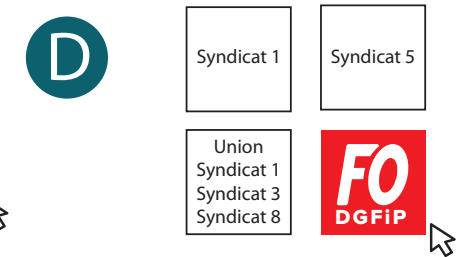
CHOISIR LE SCRUTIN

Selon sa catégorie, chaque électeur aura à se prononcer pour trois ou quatre scrutins



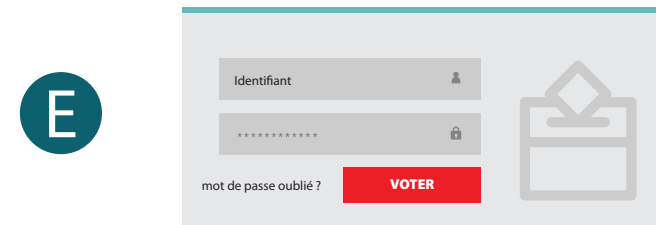
CHOISIR LA LISTE F.O.

L'électeur doit cliquer sur le logo pour accéder à la liste des candidats, aux professions de foi et pour **VOTER**



VOTER

L'électeur valide son vote en cliquant sur **VOTER**



Le compte électeur est désormais créé et fonctionne grâce au couple identifiant et mot de passe. L'électeur peut accéder à son espace personnel pour **CONSULTER** ses scrutins, la liste des candidats, les professions de foi et **VOTER**

Les opérations **C** **D** et **E** sont à renouveler pour chaque scrutin

**VOUS
avez**



une arme

**de participation
massive**

#JeVote



élections professionnelles **du 1^{er} au 8 décembre 2022**

**ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022**



**PRENEZ 5 MINUTES
POUR VOUS**

VOTEZ

FO DGFIP LA FORCE DU COLLECTIF!